

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

Arrondissement de  
RAMBOUILLET  
-----  
Canton de CHEVREUSE  
-----  
Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

Date de convocation  
**17 MARS 2008**

Date d'affichage de  
convocation  
**17 MARS 2008**

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **28**

Votants : **29**

L'An Deux Mille Huit,

Le 25 Mars,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Etaient présents : MM. LOLLIOZ – Mme MERCIER – M. REYNAUD – Mme FAFIN  
M. RAPAILLE - Mme LOURME – M. BISCH – Mme DULAC  
M. HOUILLON - Mmes KEULEN – CHEVAUCHEE – M. BESCO  
Mme SEMERIA - M. TANCEREL – Mme MERABET – M. GALLEN  
Mme SILLARD – M. JANNIERE – Mme PETTELAT – M. LE BAIL  
Mme MALEM – M. POULTEAU – Mme FEVE – M. RIVAILLIER  
Mme REUMAUX – Mme DEBIEU – M. MALARME

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent ayant donné pouvoir : M. LORDON (pouvoir à M. RIVAILLIER)

Mme Thérèse MALEM, Secrétaire de séance.

M. Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22,

Considérant que Monsieur le Maire demande à pouvoir disposer d'une délégation du Conseil Municipal pour exercer les prérogatives énoncées audit article et dont il donne lecture à l'assemblée et propose de préciser les articles 15, 16 et 17 comme suit :

Considérant l'article 2122.22, le Maire peut en outre par délégation du Conseil Municipal, être chargé en tout ou partie, et pour la durée de son mandat :

objet : \_\_\_\_\_

**DELEGATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
A  
MONSIEUR LE  
MAIRE**

1. D'arrêter et de modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux
2. De fixer, dans les limites déterminées par le Conseil Municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal,
3. De procéder, dans les limites fixées par le Conseil Municipal, à la réalisation des emprunts destinés aux financements des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires,
4. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés en la forme négociée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget.
5. De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,
6. De passer les contrats d'assurance,
7. De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,

.../...

8. De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,
9. D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
10. De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 500 €
11. De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des Avocats, Notaires, Avoués, Huissiers de justices et experts,
12. De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes,
13. De décider de la création de classe dans les établissements d'enseignement,
14. De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,
15. D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le Conseil Municipal.
16. D'intenter au nom de la commune, les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil Municipal
17. De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le Conseil Municipal.

L'exposé du Maire entendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :

***24 voix Pour et 5 voix Contre (MM. Rivaillier, Lordon, Malarne, Mmes Reumaux et Debieu)***

**ADOPTE** la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

Arrondissement de  
RAMBOUILLET  
-----  
Canton de CHEVREUSE  
-----  
Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

L'An Deux Mille Huit,

Le 25 Mars,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Date de convocation  
**17 MARS 2008**

Etaient présents : MM. LOLLIOZ –Mme MERCIER – M. REYNAUD – Mme FAFIN  
M. RAPAILLE - Mme LOURME – M. BISCH – Mme DULAC  
M. HOUILLON - Mmes KEULEN – CHEVAUCHEE – M. BESCO  
Mme SEMERIA - M. TANCEREL – Mme MERABET – M. GALLEN  
Mme SILLARD – M. JANNIERE – Mme PETTELAT – M. LE BAIL  
Mme MALEM – M. POULTEAU – Mme FEVE – M. RIVAILLIER  
Mme REUMAUX –Mme DEBIEU – M. MALARME

Date d'affichage de  
convocation  
**17 MARS 2008**

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Absent ayant donné pouvoir : M. LORDON (pouvoir à M. RIVAILLIER)

Présents : **28**

Mme Thérèse MALEM, Secrétaire de séance.

Votants : **29**

M. Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de procéder à la désignation des délégués du Conseil Municipal devant siéger au sein du **Conseil d'Administration de la Maison des Jeunes et de la Culture - MJC**

Date de la séance :

**25 MARS 2008**

Sont proposés :

Liste Majorité : M. HOUILLON

objet : \_\_\_\_\_

Vu l'article L. 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par : **24 voix Pour et 5 Abstentions (MM. Rivaillier, Lordon, Malarme, Mmes Reumaux et Debieu)**

**DESIGNATION  
DES DELEGUES DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DEVANT SIEGER AU  
SEIN DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION  
DE LA MAISON DES  
JEUNES ET DE LA  
CULTURE  
MJC**

Désigne : **M. HOUILLON**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

Date de convocation  
**17 MARS 2008**

Date d'affichage de  
convocation  
**17 MARS 2008**

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **28**

Votants : **29**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Huit,

Le 25 Mars,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Etaient présents : MM. LOLLIOZ – Mme MERCIER – M. REYNAUD – Mme FAFIN  
M. RAPAILLE - Mme LOURME – M. BISCH – Mme DULAC  
M. HOUILLON - Mmes KEULEN – CHEVAUCHEE – M. BESCO  
Mme SEMERIA - M. TANCEREL – Mme MERABET – M. GALLEN  
Mme SILLARD – M. JANNIERE – Mme PETTELAT – M. LE BAIL  
Mme MALEM – M. POULTEAU – Mme FEVE – M. RIVAILLIER  
Mme REUMAUX – Mme DEBIEU – M. MALARME

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent ayant donné pouvoir : M. LORDON (pouvoir à M. RIVAILLIER)

Mme Thérèse MALEM, Secrétaire de séance.

M. Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

Date de la séance :

**25 MARS 2008**

objet : \_\_\_\_\_

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le bon fonctionnement du service de gardiennage et d'entretien des gymnases nécessite la transformation des deux postes à temps non complet (50 %) en un poste à temps complet.. Il propose donc de modifier le tableau des effectifs comme suit :

**MODIFICATION  
DU TABLEAU  
DES EFFECTIFS  
DES SERVICES  
TECHNIQUES**

Ancien tableau	Nouveau tableau
1 Ingénieur Principal 1 Ingénieur Subdivisionnaire 1 Technicien supérieur 2 Contrôleurs 2 Agents de Maîtrise Principaux 1 Agent de Maîtrise 2 Adjoints techniques princi. 1 <sup>ère</sup> classe 4 Adjoints techniques princi. 2 <sup>ème</sup> classe 2 Adjoints techniques 1 <sup>ère</sup> classe 23 Adjoints techniques 2 <sup>ème</sup> classe	1 Ingénieur Principal 1 Ingénieur Subdivisionnaire 1 Technicien supérieur 2 Contrôleurs 2 Agents de Maîtrise Principaux 1 Agent de Maîtrise 2 Adjoints techniques princi. 1 <sup>ère</sup> classe 4 Adjoints techniques princi. 2 <sup>ème</sup> classe 2 Adjoints techniques 1 <sup>ère</sup> classe <b>24 Adjoints techniques 2<sup>ème</sup> classe</b>
<b>Agents à temps non complet (50 % du temps réglementaire)</b> <b>2 Adjoints techniques 2<sup>ème</sup> classe</b>	
<i>Agents à temps non complet (60 % du temps réglementaire)</i>	<i>Agents à temps non complet (60 % du temps réglementaire)</i>
1 Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	1 Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

**ADOpte** la modification du tableau des effectifs des Services Techniques ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

Arrondissement de  
RAMBOUILLET

-----  
Canton de CHEVREUSE

-----  
Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

Date de convocation  
**28 JANVIER 2008**

Date d'affichage de  
convocation  
**28 JANVIER 2008**

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **22**

Votants : **29**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Huit,

Le 4 Février,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Etaient présents : MM. LOLLIOZ -LE VOT – Mme BOKAN - MM. RAPAILLE  
M. GERVAIS - Mme DULAC - MM. BISCH – BORDIER - HOUILLON  
Mmes KEULEN – BRISSON - PIERRE - MM. POULTEAU - BESCO  
Mme TESTU - M. TANCEREL – Mme TAMMAM - M. JULIEN  
LABRUYERE Mme DEBIEU - MM. DELMAS - BEAUVAL - Mme  
JOUHANEAU

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : Mme CAGNET (pouvoir à Mme KEULEN)  
Mme BONAMY (pouvoir à M. RAPAILLE)  
Mme MERCIER (pouvoir à Mme BRISSON)  
Mme STRIOLO (pouvoir à M. BESCO)  
M. MARTIN MOULINNEUF (pouvoir à M. BORDIER)  
M. DUPREY (pouvoir à M. HOUILLON)  
M. RIVAILLIER (pouvoir Mme DEBIEU)

Mme Nicole BRISSON, Secrétaire de séance.  
M. Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

Vu le code des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de financer la requalification et la rénovation des parkings, des espaces verts et des circulations douces (mail piétonnier) du quartier du Buisson (quartier en ZUS et CUCS),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

**AUTORISE** le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès du Conseil Régional et tout autre financeur potentiel,

**AUTORISE** le Maire à signer tous documents nécessaires à leur obtention.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

**CONVENTION  
REGIONALE DE  
RENOUVELLEMENT  
URBAIN**

Date de la séance :

**4 FEVRIER 2008**

objet : \_\_\_\_\_

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

Arrondissement de  
RAMBOUILLET  
-----  
Canton de CHEVREUSE  
-----  
Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

L'An Deux Mille Huit,

Le 25 Mars,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Date de convocation  
**17 MARS 2008**

Date d'affichage de  
convocation  
**17 MARS 2008**

Etaient présents : MM. LOLLIOZ – Mme MERCIER – M. REYNAUD – Mme FAFIN  
M. RAPAILLE - Mme LOURME – M. BISCH – Mme DULAC  
M. HOUILLON - Mmes KEULEN – CHEVAUCHEE – M. BESCO  
Mme SEMERIA - M. TANCEREL – Mme MERABET – M. GALLEN  
Mme SILLARD – M. JANNIERE – Mme PETTELAT – M. LE BAIL  
Mme MALEM – M. POULTEAU – Mme FEVE – M. RIVAILLIER  
Mme REUMAUX – Mme DEBIEU – M. MALARME

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Absent ayant donné pouvoir : M. LORDON (pouvoir à M. RIVAILLIER)

Présents : **28**

Mme Thérèse MALEM, Secrétaire de séance.

Votants : **29**

M. Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de procéder à la désignation des délégués du Conseil Municipal pour siéger **au Conseil d'Administration de l'Association « Les Amis de l'Estaminet »**.

Date de la séance :

**25 MARS 2008**

Sont proposés :

Liste Majorité : MM. REYNAUD – HOUILLON – Mme SILLARD

objet : \_\_\_\_\_

Vu l'article L. 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par : **24 voix Pour et 5 Abstentions (MM. Rivaillier, Lordon, Malarme, Mmes Reumaux et Debieu)**

**DESIGNATION DES  
DELEGUES DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
POUR SIEGER AU  
CONSEIL  
D'ADMINISTRATION  
DE L'ASSOCIATION  
« LES AMIS DE  
L'ESTAMINET »**

Désigne : **M. REYNAUD – HOUILLON – Mme SILLARD**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement de  
RAMBOUILLET  
-----  
Canton de CHEVREUSE  
-----  
Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

L'An Deux Mille Huit,

Le 25 Mars,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Date de convocation  
**17 MARS 2008**

Date d'affichage de  
convocation  
**17 MARS 2008**

Etaient présents : MM. LOLLIOZ – Mme MERCIER – M. REYNAUD – Mme FAFIN  
M. RAPAILLE - Mme LOURME – M. BISCH – Mme DULAC  
M. HOULLON - Mmes KEULEN – CHEVAUCHEE – M. BESCO  
Mme SEMERIA - M. TANCEREL – Mme MERABET – M. GALLEN  
Mme SILLARD – M. JANNIERE – Mme PETTELAT – M. LE BAIL  
Mme MALEM – M. POULTEAU – Mme FEVE – M. RIVAILLIER  
Mme REUMAUX – Mme DEBIEU – M. MALARME

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **28**

Votants : **29**

Absent ayant donné pouvoir : M. LORDON (pouvoir à M. RIVAILLIER)

Mme Thérèse MALEM, Secrétaire de séance.  
M. Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de procéder à la désignation du délégué du Conseil Municipal pour siéger **au Conseil d'Administration du Groupement d'Intérêt Public Culturel de Port Royal des Champs. - GIPC**

Date de la séance :

**25 MARS 2008**

Sont proposés : Membre titulaire

objet : \_\_\_\_\_

Liste Majorité : M. LOLLIOZ

Vu l'article L. 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par : **24 voix Pour et 5 Abstentions (MM. Rivallier, Lordon, Malarme, Mmes Reumaux et Debieu)**

**DESIGNATION DU  
DELEGUE DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
POUR SIEGER AU  
CONSEIL  
D'ADMINISTRATION  
DU GIPC**

Désigne : Membre titulaire

**M. LOLLIOZ**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.

Le Maire

Jacques LOLLIOZ



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

Arrondissement de  
RAMBOUILLET  
-----  
Canton de CHEVREUSE  
-----  
Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

L'An Deux Mille Huit,

Le 25 Mars,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Date de convocation  
**17 MARS 2008**

Etaient présents : MM. LOLLIOZ – Mme MERCIER – M. REYNAUD – Mme FAFIN  
M. RAPAILLE - Mme LOURME – M. BISCH – Mme DULAC  
M. HOUILLON - Mmes KEULEN – CHEVAUCHEE – M. BESCO  
Mme SEMERIA - M. TANCEREL – Mme MERABET – M. GALLEN  
Mme SILLARD – M. JANNIERE – Mme PETTELAT – M. LE BAIL  
Mme MALEM – M. POULTEAU – Mme FEVE – M. RIVAILLIER  
Mme REUMAUX – Mme DEBIEU – M. MALARME

Date d'affichage de  
convocation  
**17 MARS 2008**

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Absent ayant donné pouvoir : M. LORDON (pouvoir à M. RIVAILLIER)

Présents : **28**

Mme Thérèse MALEM, Secrétaire de séance.

Votants : **29**

M. Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de procéder à l'élection de quatre Elus municipaux ou personne qualifiée appelés à siéger au Conseil d'Administration de **L'Association MAGNY LOISIRS**.

Date de la séance :

Sont candidats :

**25 MARS 2008**

Liste Majorité : Mmes LOURME – CHEVAUCHEE - MM. HOUILLON -  
BORDIER (personne qualifiée)

objet : \_\_\_\_\_

Liste Opposition : Mme REUMAUX

Vu l'article L. 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

ELECTION DES  
DELEGUES DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
POUR SIEGER AU  
CONSEIL  
D'ADMINISTRATION  
DE  
**L'ASSOCIATION  
MAGNY LOISIRS**

Le Conseil Municipal procède au vote à bulletin secret.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	29
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	3
Nombre de suffrages exprimés :	26

Ont obtenus :

Liste majorité	Mme LOURME	21 voix
	Mme CHEVAUCHEE	21 voix
	M. HOUILLON	21 voix
	M. BORDIER	21 voix

Liste Opposition	Mme REUMAUX	5 voix
------------------	-------------	--------

.../...

Sont proclamés élus : **Mme LOURME**  
**Mme CHEVAUCHEE**  
**M. HOUILLON**  
**M. BORDIER**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

Arrondissement de  
RAMBOUILLET  
-----  
Canton de CHEVREUSE  
-----  
Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

L'An Deux Mille Huit,

Le 25 Mars,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Date de convocation  
**17 MARS 2008**

Etaient présents : MM. LOLLIOZ – Mme MERCIER – M. REYNAUD – Mme FAFIN  
M. RAPAILLE - Mme LOURME – M. BISCH – Mme DULAC  
M. HOUILLON - Mmes KEULEN – CHEVAUCHEE – M. BESCO  
Mme SEMERIA - M. TANCEREL – Mme MERABET – M. GALLEN  
Mme SILLARD – M. JANNIERE – Mme PETTELAT – M. LE BAIL  
Mme MALEM – M. POULTEAU – Mme FEVE – M. RIVAILLIER  
Mme REUMAUX – Mme DEBIEU – M. MALARME

Date d'affichage de  
convocation  
**17 MARS 2008**

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Absent ayant donné pouvoir : M. LORDON (pouvoir à M. RIVAILLIER)

Présents : **28**

Mme Thérèse MALEM, Secrétaire de séance.

Votants : **29**

M. Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de procéder à l'élection de six Elus Municipaux appelés à siéger au **Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles**.

Monsieur le Maire sollicite des candidatures au sein du Conseil Municipal.

Date de la séance :

**25 MARS 2008**

Sont candidats :

Liste Majorité : Mmes SEMERIA – CHEVAUCHEE – FAFIN – MALEM  
M. RAPAILLE

objet : \_\_\_\_\_

Liste d'Opposition : Mme REUMAUX

Vu l'article L. 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal procède au vote à bulletin secret.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 29

Ont obtenus :

Liste majorité	Mme MERCIER	24 voix
	Mme CHEVAUCHEE	24 voix
	Mme FAFIN	24 voix
	Mme MALEM	24 voix
	Mme SEMERIA	24 voix
	M. RAPAILLE	24 voix

Liste Opposition	Mme REUMAUX	5 voix
------------------	-------------	--------

**ELECTION DES  
DELEGUES DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DANS DIVERSES  
INSTANCES  
COMMISSIONS  
COMMUNALES  
  
CONSEIL  
D'ADMINISTRATION  
DE LA  
CAISSE DES ECOLES**

Sont proclamés élus :

**Mme MERCIER**  
**Mme CHEVAUCHEE**  
**Mme FAFIN**  
**Mme MALEM**  
**Mme SEMERIA**  
**M. RAPAILLE**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

Arrondissement de  
RAMBOUILLET  
-----  
Canton de CHEVREUSE  
-----  
Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

L'An Deux Mille Huit,

Le 25 Mars,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Date de convocation  
**17 MARS 2008**

Date d'affichage de  
convocation  
**17 MARS 2008**

Etaient présents : MM. LOLLIOZ – Mme MERCIER – M. REYNAUD – Mme FAFIN  
M. RAPAILLE - Mme LOURME – M. BISCH – Mme DULAC  
M. HOUILLON - Mmes KEULEN – CHEVAUCHEE – M. BESCO  
Mme SEMERIA - M. TANCEREL – Mme MERABET – M. GALLEN  
Mme SILLARD – M. JANNIERE – Mme PETTELAT – M. LE BAIL  
Mme MALEM – M. POULTEAU – Mme FEVE – M. RIVAILLIER  
Mme REUMAUX – Mme DEBIEU – M. MALARME

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Absent ayant donné pouvoir : M. LORDON (pouvoir à M. RIVAILLIER)

Présents : **28**

Mme Thérèse MALEM, Secrétaire de séance.

Votants : **29**

M. Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de procéder à la désignation des délégués du Conseil Municipal pour siéger au **conseil d'administration du Centre de Gérontologie de Chevreuse.**

Date de la séance :

**25 MARS 2008**

Sont proposés :

Liste Majorité : Membre titulaire Membre suppléant

Mme MERCIER

Mme FAFIN

objet : \_\_\_\_\_

Vu l'article L. 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**DESIGNATION DES  
DELEGUES DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
POUR SIEGER  
AU CENTRE DE  
GERONTOLOGIE  
DE CHEVREUSE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par : **24 voix Pour et 5 Abstentions (MM. Rivaillier, Lordon, Malarme, Mmes Reumaux et Debieu)**

Désigne Membre titulaire Membre suppléant

Mme MERCIER

Mme FAFIN

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

Arrondissement de  
RAMBOUILLET  
-----  
Canton de CHEVREUSE  
-----  
Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

L'An Deux Mille Huit,

Le 25 Mars,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Date de convocation  
**17 MARS 2008**

Date d'affichage de  
convocation  
**17 MARS 2008**

Etaient présents : MM. LOLLIOZ – Mme MERCIER – M. REYNAUD – Mme FAFIN  
M. RAPAILLE - Mme LOURME – M. BISCH – Mme DULAC  
M. HOUILLON - Mmes KEULEN – CHEVAUCHEE – M. BESCO  
Mme SEMERIA - M. TANCEREL – Mme MERABET – M. GALLEN  
Mme SILLARD – M. JANNIERE – Mme PETTELAT – M. LE BAIL  
Mme MALEM – M. POULTEAU – Mme FEVE – M. RIVAILLIER  
Mme REUMAUX – Mme DEBIEU – M. MALARME

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **28**

Votants : **29**

Absent ayant donné pouvoir : M. LORDON (pouvoir à M. RIVAILLIER)

Mme Thérèse MALEM, Secrétaire de séance.

M. Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de procéder à la désignation des délégués du Conseil Municipal pour siéger au **Centre Interdépartemental de Gestion - CIG**

Date de la séance :

**25 MARS 2008**

Sont proposés :

Liste Majorité :	<b><u>Membre titulaire</u></b>	<b><u>Membres suppléants</u></b>
	M. OMESSA	M. LOLLIOZ Mme MERCIER

objet : \_\_\_\_\_

Vu l'article L. 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par : **24 voix Pour et 5 Abstentions**  
**(MM. Rivaillier, Lordon, Malarme, Mmes Reumaux et Debieu)**

**DESIGNATION  
DES DELEGUES DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
POUR SIEGER  
AU CENTRE INTER-  
DEPARTEMENTAL  
DE GESTION  
CIG**

Désigne	<b><u>Membre titulaire</u></b>	<b><u>Membres suppléants</u></b>
	<b>M. OMESSA</b>	<b>M. LOLLIOZ Mme MERCIER</b>

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

Arrondissement de  
RAMBOUILLET

-----  
Canton de CHEVREUSE

-----  
Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

-----  
Date de convocation

-----  
Date d'affichage de  
convocation

-----  
Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents :

Votants :

## PROPOSITION

-----  
Date de la séance :

**26 MARS 2008**

objet : \_\_\_\_\_

**ELECTION DES  
DELEGUES DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DABS DIVERSES  
INSTANCES  
COMMISSIONS  
COMMUNALES**

**CENTRE INTER-  
DEPARTEMENTAL  
DE GESTION**

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de procéder à l'élection de trois délégués du Conseil Municipal chargés de représenter la commune **au Centre Interdépartemental de Gestion.**

Sont proposés :

Vu l'article L. 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal procède au vote à bulletin secret.

Résultats du scrutin : Bulletins trouvés dans l'urne :  
Bulletins blancs :  
Suffrages exprimés :

Sont proclamés élus :

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

Arrondissement de  
RAMBOUILLET  
-----  
Canton de CHEVREUSE  
-----  
Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

\_\_\_\_\_  
Date de convocation

\_\_\_\_\_  
Date d'affichage de  
convocation

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents :

Votants :

## PROPOSITION

Date de la séance :

**26 MARS 2008**

objet : \_\_\_\_\_

**ELECTION DES  
DELEGUES DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DABS DIVERSES  
INSTANCES  
COMMISSIONS  
COMMUNALES**

**CONSEIL  
INTERCOMMUNAL  
DE LA PREVENTION  
DE LA  
DELINQUANCE**

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de procéder à l'élection de trois délégués du Conseil Municipal chargés de représenter la commune **au Conseil Intercommunal de la Prévention de la Délinquance.**

Pour notre commune, il convient de nommer 3 représentants titulaires et 3 représentants suppléants, le Maire étant membre de droit.

Sont proposés :                    **Titulaires**                    **Suppléants**

Vu l'article L. 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal procède au vote à bulletin secret.

Résultats du scrutin : Bulletins trouvés dans l'urne :  
Bulletins blancs :  
Suffrages exprimés :

Sont proclamés élus :                    **Titulaires**                    **Suppléants**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.

Le Maire

Jacques LOLLIOZ



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

Arrondissement de  
RAMBOUILLET  
-----  
Canton de CHEVREUSE  
-----  
Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

L'An Deux Mille Huit,

Le 25 Mars,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Date de convocation  
**17 MARS 2008**

Etaient présents : MM. LOLLIOZ –Mme MERCIER – M. REYNAUD – Mme FAFIN  
M. RAPAILLE - Mme LOURME – M. BISCH – Mme DULAC  
M. HOUILLON - Mmes KEULEN – CHEVAUCHEE – M. BESCO  
Mme SEMERIA - M. TANCEREL – Mme MERABET – M. GALLEN  
Mme SILLARD – M. JANNIERE – Mme PETTELAT – M. LE BAIL  
Mme MALEM – M. POULTEAU – Mme FEVE – M. RIVAILLIER  
Mme REUMAUX –Mme DEBIEU – M. MALARME

Date d'affichage de  
convocation  
**17 MARS 2008**

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Absent ayant donné pouvoir : M. LORDON (pouvoir à M. RIVAILLIER)

Présents : **28**

Mme Thérèse MALEM, Secrétaire de séance.

Votants : **29**

M. Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

Date de la séance :

**25 MARS 2008**

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de procéder à la désignation de quatre délégués du Conseil Municipal pour siéger au sein du **Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance** qui sera à installer puisque l'un des quartiers de la commune est classé en ZUS.

Le Maire étant membre de droit.

Sont proposés :

objet : \_\_\_\_\_

Liste Majorité : Mmes MERCIER - DULAC – FAFIN – LOURME

Vu l'article L. 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**DESIGNATION DES  
DELEGUES DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
POUR SIEGER AU  
CONSEIL LOCAL DE  
SECURITE ET DE  
PREVENTION DE LA  
DELINQUANCE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par : **24 voix Pour et 5 Abstentions**  
**(MM. Rivaillier, Lordon, Malarme, Mmes Reumaux et Debieu)**

Désigne  
**Mme MERCIER  
Mme DULAC  
Mme FAFIN  
Mme LOURME**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement de  
RAMBOUILLET  
-----  
Canton de CHEVREUSE  
-----  
Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

L'An Deux Mille Huit,

Le 25 Mars,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Date de convocation  
**17 MARS 2008**

Date d'affichage de  
convocation  
**17 MARS 2008**

Etaient présents : MM. LOLLIOZ –Mme MERCIER – M. REYNAUD – Mme FAFIN  
M. RAPAILLE - Mme LOURME – M. BISCH – Mme DULAC  
M. HOULLON - Mmes KEULEN – CHEVAUCHEE – M. BESCO  
Mme SEMERIA - M. TANCEREL – Mme MERABET – M. GALLEN  
Mme SILLARD – M. JANNIERE – Mme PETTELAT – M. LE BAIL  
Mme MALEM – M. POULTEAU – Mme FEVE – M. RIVAILLIER  
Mme REUMAUX –Mme DEBIEU – M. MALARME

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Absent ayant donné pouvoir : M. LORDON (pouvoir à M. RIVAILLIER)

Présents : **28**

Mme Thérèse MALEM, Secrétaire de séance.

Votants : **29**

M. Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de procéder à la désignation des délégués du Conseil Municipal chargés de représenter la commune au **Conseil d'Administration du Collège A. Einstein.**

Date de la séance :

**25 MARS 2008**

Sont proposés : Membre titulaire Membre suppléant

Mme MERCIER

M. REYNAUD

objet : \_\_\_\_\_

Vu l'article L. 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par : **24 voix Pour et 5 Abstentions (MM. Rivaillier, Lordon, Malarme, Mmes Reumaux et Debieu)**

DESIGNATION DES  
DELEGUES DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
POUR SIEGER AU  
CONSEIL  
D'ADMINISTRATION  
DU COLLEGE  
A. EINSTEIN

Désigne

Membre titulaire

Membre suppléant

Mme MERCIER

M. REYNAUD

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

Arrondissement de  
RAMBOUILLET  
-----  
Canton de CHEVREUSE  
-----  
Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

L'An Deux Mille Huit,

Le 25 Mars,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Date de convocation  
**17 MARS 2008**

Date d'affichage de  
convocation  
**17 MARS 2008**

Etaient présents : MM. LOLLIOZ – Mme MERCIER – M. REYNAUD – Mme FAFIN  
M. RAPAILLE - Mme LOURME – M. BISCH – Mme DULAC  
M. HOULLON - Mmes KEULEN – CHEVAUCHEE – M. BESCO  
Mme SEMERIA - M. TANCEREL – Mme MERABET – M. GALLEN  
Mme SILLARD – M. JANNIERE – Mme PETTELAT – M. LE BAIL  
Mme MALEM – M. POULTEAU – Mme FEVE – M. RIVAILLIER  
Mme REUMAUX – Mme DEBIEU – M. MALARME

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **28**

Votants : **29**

Absent ayant donné pouvoir : M. LORDON (pouvoir à M. RIVAILLIER)

Mme Thérèse MALEM, Secrétaire de séance.

M. Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de procéder à la désignation des délégués du Conseil Municipal à siéger au sein de **la Commission Communale d'Accessibilité**

Date de la séance :

**25 MARS 2008**

Sont proposés : Membres titulaires

Liste Majorité : Mme MERCIER  
M. BESCO

objet : \_\_\_\_\_

Vu l'article L. 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par : **24 voix Pour et 5 Abstentions (MM. Rivaillier, Lordon, Malarme, Mmes Reumaux et Debieu)**

**DESIGNATION  
DES DELEGUES DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
A SIEGER AU SEIN DE  
LA COMMISSION  
COMMUNALE  
D'ACCESSIBILITE**

Désigne : Membres titulaires

**Mme MERCIER  
M. BESCO**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

Arrondissement de  
RAMBOUILLET  
-----  
Canton de CHEVREUSE  
-----  
Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

L'An Deux Mille Huit,

Le 25 Mars,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Date de convocation  
**17 MARS 2008**

Date d'affichage de  
convocation  
**17 MARS 2008**

Etaient présents : MM. LOLLIOZ – Mme MERCIER – M. REYNAUD – Mme FAFIN  
M. RAPAILLE - Mme LOURME – M. BISCH – Mme DULAC  
M. HOULLON - Mmes KEULEN – CHEVAUCHEE – M. BESCO  
Mme SEMERIA - M. TANCEREL – Mme MERABET – M. GALLEN  
Mme SILLARD – M. JANNIERE – Mme PETTELAT – M. LE BAIL  
Mme MALEM – M. POULTEAU – Mme FEVE – M. RIVAILLIER  
Mme REUMAUX – Mme DEBIEU – M. MALARME

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent ayant donné pouvoir : M. LORDON (pouvoir à M. RIVAILLIER)

Mme Thérèse MALEM, Secrétaire de séance.  
M. Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **28**

Votants : **29**

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de procéder à la désignation des délégués du Conseil Municipal à siéger au sein de **la Commission Intercommunale d'Accessibilité**

Date de la séance :

**25 MARS 2008**

Sont proposés : Membre titulaire Membre suppléant

Liste Majorité : Mme MERCIER M. BESCO

objet : \_\_\_\_\_

Vu l'article L. 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**DESIGNATION  
DES DELEGUES DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
A SIEGER AU SEIN DE  
LA COMMISSION  
INTERCOMMUNALE  
D'ACCESSIBILITE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par : **24 voix Pour et 5 Abstentions (MM. Rivaillier, Lordon, Malarme, Mmes Reumaux et Debieu)**

Désigne : Membre titulaire Membre suppléant  
**Mme MERCIER M. BESCO**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

Arrondissement de  
RAMBOUILLET  
-----  
Canton de CHEVREUSE  
-----  
Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

L'An Deux Mille Huit,

Le 25 Mars,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Date de convocation  
**17 MARS 2008**

Date d'affichage de  
convocation  
**17 MARS 2008**

Etaient présents : MM. LOLLIOZ – Mme MERCIER – M. REYNAUD – Mme FAFIN  
M. RAPAILLE - Mme LOURME – M. BISCH – Mme DULAC  
M. HOULLON - Mmes KEULEN – CHEVAUCHEE – M. BESCO  
Mme SEMERIA - M. TANCEREL – Mme MERABET – M. GALLEN  
Mme SILLARD – M. JANNIERE – Mme PETTELAT – M. LE BAIL  
Mme MALEM – M. POULTEAU – Mme FEVE – M. RIVAILLIER  
Mme REUMAUX – Mme DEBIEU – M. MALARME

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent ayant donné pouvoir : M. LORDON (pouvoir à M. RIVAILLIER)

Mme Thérèse MALEM, Secrétaire de séance.  
M. Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **28**

Votants : **29**

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de procéder à la désignation des délégués du Conseil Municipal à siéger au **Comité de Suivi de Toussus le Noble**.

Date de la séance :

**25 MARS 2008**

Sont proposés : Membre titulaire Membre suppléant

Liste Majorité : M. LOLLIOZ M. BESCO

objet : \_\_\_\_\_

Vu l'article L. 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**DESIGNATION  
DES DELEGUES DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
A SIEGER AU COMITE  
DE SUIVI DE  
TOUSSUS LE NOBLE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par : **24 voix Pour et 5 Abstentions (MM. Rivaillier, Lordon, Malarme, Mmes Reumaux et Debieu)**

Désigne : Membre titulaire Membre suppléant

**M. LOLLIOZ M. BESCO**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

Arrondissement de  
RAMBOUILLET  
-----  
Canton de CHEVREUSE  
-----  
Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

\_\_\_\_\_  
Date de convocation

\_\_\_\_\_  
Date d'affichage de  
convocation

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents :

Votants :

## PROPOSITION

\_\_\_\_\_  
Date de la séance :

**26 MARS 2008**

objet : \_\_\_\_\_

**ELECTION DES  
DELEGUES DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DABS DIVERSES  
INSTANCES  
COMMISSIONS  
COMMUNALES**

**COMITE SYNDICAL  
DU PARC NATUREL  
REGIONAL**

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de procéder à l'élection des délégués du Conseil Municipal chargés de représenter la commune au comité syndical du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse.

Sont proposés : **Membres titulaires** **Membre suppléant**

Liste Majorité :

Liste d'Opposition :

Vu l'article L. 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal procède au vote à bulletin secret.

Résultats du scrutin : Bulletins trouvés dans l'urne :  
Bulletins blancs :  
Suffrages exprimés :

Ont obtenus :

**Membres titulaires** **Membre suppléant**

Liste Majorité :

Liste Opposition :

Sont proclamés élus :

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

Arrondissement de  
RAMBOUILLET  
-----  
Canton de CHEVREUSE  
-----  
Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

L'An Deux Mille Huit,

Le 25 Mars,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Date de convocation  
**17 MARS 2008**

Date d'affichage de  
convocation  
**17 MARS 2008**

Etaient présents : MM. LOLLIOZ –Mme MERCIER – M. REYNAUD – Mme FAFIN  
M. RAPAILLE - Mme LOURME – M. BISCH – Mme DULAC  
M. HOUILLON - Mmes KEULEN – CHEVAUCHEE – M. BESCO  
Mme SEMERIA - M. TANCEREL – Mme MERABET – M. GALLEN  
Mme SILLARD – M. JANNIERE – Mme PETTELAT – M. LE BAIL  
Mme MALEM – M. POULTEAU – Mme FEVE – M. RIVAILLIER  
Mme REUMAUX –Mme DEBIEU – M. MALARME

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Absent ayant donné pouvoir : M. LORDON (pouvoir à M. RIVAILLIER)

Présents : **28**

Mme Thérèse MALEM, Secrétaire de séance.

Votants : **29**

M. Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

Vu le Code des Marchés Publics,

Date de la séance :

**25 MARS 2008**

Vu l'article L. 279 dudit Code précisant les modalités de fonctionnement et d'attribution de la Commission d'Appel d'Offres,

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection de cinq membres titulaires et suppléants appelés à siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres,

objet : \_\_\_\_\_

Considérant que les cinq membres titulaires et suppléants sont élus par le Conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel,

Considérant que les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir,

Considérant que ce scrutin doit se dérouler à bulletin secret,

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Sont candidats :

Membres titulaires

Membres suppléants

Liste Majorité :

M. RAPAILLE

M. OMESSA

Mme MERCIER

Mme FAFIN

M. JANNIERE

Mme DULAC

Mme KEULEN

Mme LOURME

M. TANCEREL

M. HOUILLON

Liste d'Opposition :

M. LORDON

M. RIVAILLIER

Le Conseil Municipal a procédé au vote à bulletin secret.

**ELECTION DE  
5 MEMBRES  
TITULAIRES ET  
SUPPLEANTS  
APPELES A SIEGER A  
LA COMMISSION  
D'APPEL D'OFFRES  
LOCALE DES  
MARCHES PUBLICS**

.../...

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29  
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 29

Ont obtenus : Membres titulaires Membres suppléants

Liste Majorité (24 voix) M. RAPAILLE M. OMESSA  
Mme MERCIER Mme FAFIN  
M. JANNIERE Mme DULAC  
Mme KEULEN Mme LOURME.

Liste d'Opposition (5 voix) M. LORDON M. RIVAILLIER

Sont proclamés élus : Membres titulaires Membres suppléants

**M. RAPAILLE M. OMESSA**  
**Mme MERCIER Mme FAFIN**  
**M. JANNIERE Mme DULAC**  
**Mme KEULEN Mme LOURME.**  
**M. LORDON M. RIVAILLIER**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.

Le Maire

Jacques LOLLIOZ



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

Arrondissement de  
RAMBOUILLET  
-----  
Canton de CHEVREUSE  
-----  
Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

L'An Deux Mille Huit,

Le 25 Mars,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Date de convocation  
**17 MARS 2008**

Date d'affichage de  
convocation  
**17 MARS 2008**

Etaient présents : MM. LOLLIOZ – Mme MERCIER – M. REYNAUD – Mme FAFIN  
M. RAPAILLE - Mme LOURME – M. BISCH – Mme DULAC  
M. HOULLON - Mmes KEULEN – CHEVAUCHEE – M. BESCO  
Mme SEMERIA - M. TANCEREL – Mme MERABET – M. GALLEN  
Mme SILLARD – M. JANNIERE – Mme PETTELAT – M. LE BAIL  
Mme MALEM – M. POULTEAU – Mme FEVE – M. RIVAILLIER  
Mme REUMAUX – Mme DEBIEU – M. MALARME

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent ayant donné pouvoir : M. LORDON (pouvoir à M. RIVAILLIER)

Mme Thérèse MALEM, Secrétaire de séance.  
M. Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **28**

Votants : **29**

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de procéder à la désignation de quatre délégués du Conseil Municipal pour siéger au sein de **la Commission de Sécurité**.

Date de la séance :

**25 MARS 2008**

Sont proposés :

Liste Majorité : Mme MERCIER – KEULEN – MM. BISCH - RAPAILLE

objet : \_\_\_\_\_

Vu l'article L. 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par : **24 voix Pour et 5 Abstentions (MM. Rivaillier, Lordon, Malarme, Mmes Reumaux et Debieu)**

**DESIGNATION  
DES DELEGUES DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
POUR SIEGER  
A LA  
COMMISSION  
DE SECURITE**

Désigne **Mme MERCIER  
Mme KEULEN  
M. BISCH  
M. RAPAILLE**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

Arrondissement de  
RAMBOUILLET

-----  
Canton de CHEVREUSE

-----  
Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

-----  
Date de convocation

-----  
Date d'affichage de  
convocation

-----  
Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents :

Votants :

## PROPOSITION

-----  
Date de la séance :

**26 MARS 2008**

objet : \_\_\_\_\_

**ELECTION DES  
DELEGUES DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DABS DIVERSES  
INSTANCES  
COMMISSIONS  
COMMUNALES**

**COMMISSION  
DE SECURITE**

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de procéder à l'élection de trois délégués du Conseil Municipal chargés de représenter la commune **aux Commissions de Sécurité.**

Sont proposés :

Vu l'article L. 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal procède au vote à bulletin secret.

Résultats du scrutin : Bulletins trouvés dans l'urne :  
Bulletins blancs :  
Suffrages exprimés :

Sont proclamés élus :

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

Arrondissement de  
RAMBOUILLET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

-----  
Canton de CHEVREUSE

L'An Deux Mille Huit,

-----  
Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

Le 25 Mars,

-----  
Date de convocation  
**17 MARS 2008**

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

-----  
Date d'affichage de  
convocation  
**17 MARS 2008**

Etaient présents : MM. LOLLIOZ – Mme MERCIER – M. REYNAUD – Mme FAFIN  
M. RAPAILLE - Mme LOURME – M. BISCH – Mme DULAC  
M. HOULLON - Mmes KEULEN – CHEVAUCHEE – M. BESCO  
Mme SEMERIA - M. TANCEREL – Mme MERABET – M. GALLEN  
Mme SILLARD – M. JANNIERE – Mme PETTELAT – M. LE BAIL  
Mme MALEM – M. POULTEAU – Mme FEVE – M. RIVAILLIER  
Mme REUMAUX – Mme DEBIEU – M. MALARME

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Absent ayant donné pouvoir : M. LORDON (pouvoir à M. RIVAILLIER)

Présents : **28**

Mme Thérèse MALEM, Secrétaire de séance.

Votants : **29**

M. Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

-----  
Date de la séance :

**25 MARS 2008**

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 décembre 2007 approuvant le budget primitif,

objet : \_\_\_\_\_

Vu la délibération du Conseil Syndical de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin en Yvelines en date du 22 mars 2007 autorisant le Président à signer toutes les conventions nécessaires à la mise en œuvre de l'exécution du budget,

Considérant l'ouverture du centre périscolaire Corot – Samain et la nécessité de l'équiper en mobilier et matériel de première dotation,

**CONVENTION  
FINANCIERE  
AVEC LA CASQY  
POUR LE MOBILIER  
DU PERISCOLAIRE**

Considérant qu'en application de la délibération du Conseil Syndical en date du 6 juin 1992 la CASQY doit verser à la commune une dotation relative à l'acquisition de mobilier et de matériel de premier équipement nécessaire au bon fonctionnement de cette structure,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, *à l'unanimité*,

**AUTORISE** le Maire à signer cette convention financière pour percevoir une dotation finançant en partie l'acquisition de mobilier et matériel pour le périscolaire Corot – Samain d'un montant de 11 801, 00 €

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

Arrondissement de  
RAMBOUILLET  
-----  
Canton de CHEVREUSE  
-----  
Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

L'An Deux Mille Huit,

Le 25 Mars,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Date de convocation  
**17 MARS 2008**

Etaient présents : MM. LOLLIOZ –Mme MERCIER – M. REYNAUD – Mme FAFIN  
M. RAPAILLE - Mme LOURME – M. BISCH – Mme DULAC  
M. HOULLON - Mmes KEULEN – CHEVAUCHEE – M. BESCO  
Mme SEMERIA - M. TANCEREL – Mme MERABET – M. GALLEN  
Mme SILLARD – M. JANNIERE – Mme PETTELAT – M. LE BAIL  
Mme MALEM – M. POULTEAU – Mme FEVE – M. RIVAILLIER  
Mme REUMAUX –Mme DEBIEU – M. MALARME

Date d'affichage de  
convocation  
**17 MARS 2008**

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Absent ayant donné pouvoir : M. LORDON (pouvoir à M. RIVAILLIER)

Présents : **28**

Mme Thérèse MALEM, Secrétaire de séance.

Votants : **29**

M. Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de procéder à l'élection de cinq Elus municipaux appelés à siéger au **Comité Technique Paritaire**

Sont candidats :

Date de la séance :

**25 MARS 2008**

Liste Majorité : Mmes MERCIER – DULAC – MM. BESCO – BISCH - RAPAILLE

Liste Opposition : Mme DEBIEU

objet : \_\_\_\_\_

Vu l'article L. 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal procède au vote à bulletin secret.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après

ELECTION DES  
DELEGUES DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
POUR SIEGER AU  
**COMITE  
TECHNIQUE  
PARITAIRE**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 29

Ont obtenus :

Liste majorité	Mme MERCIER	24 voix
	Mme DULAC	24 voix
	M. BISCH	24 voix
	M. BESCO	24 voix
	M. RAPAILLE	24 voix

Liste Opposition : Mme DEBIEU 5 voix

.../...

Sont proclamés élus : **Mme MERCIER**  
**Mme DULAC**  
**M. BISCH**  
**M. BESCO**  
**M. RAPAILLE**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

Arrondissement de  
RAMBOUILLET  
-----  
Canton de CHEVREUSE  
-----  
Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

L'An Deux Mille Huit,

Le 25 Mars,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Date de convocation  
**17 MARS 2008**

Date d'affichage de  
convocation  
**17 MARS 2008**

Etaient présents : MM. LOLLIOZ – Mme MERCIER – M. REYNAUD – Mme FAFIN  
M. RAPAILLE - Mme LOURME – M. BISCH – Mme DULAC  
M. HOULLON - Mmes KEULEN – CHEVAUCHEE – M. BESCO  
Mme SEMERIA - M. TANCEREL – Mme MERABET – M. GALLEN  
Mme SILLARD – M. JANNIERE – Mme PETTELAT – M. LE BAIL  
Mme MALEM – M. POULTEAU – Mme FEVE – M. RIVAILLIER  
Mme REUMAUX – Mme DEBIEU – M. MALARME

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent ayant donné pouvoir : M. LORDON (pouvoir à M. RIVAILLIER)

Mme Thérèse MALEM, Secrétaire de séance.  
M. Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **28**

Votants : **29**

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de procéder à la désignation des délégués du Conseil Municipal devant siéger au sein des instances du **CUCS (communal et intercommunal) et de la Réussite Educative.**

Date de la séance :

**25 MARS 2008**

Sont proposés : Membres titulaires

Liste Majorité : Mme MERCIER  
Mme MERABET  
Mme DULAC

objet : \_\_\_\_\_

Vu l'article L. 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, *à l'unanimité,*

**DESIGNATION  
DES DELEGUES DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
A SIEGER AU SEIN  
DES COMMISSIONS  
CUCS ET  
REUSSITE  
EDUCATIVE**

Désigne : Membres titulaires

**Mme MERCIER  
Mme MERABET  
Mme DULAC**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

Arrondissement de  
RAMBOUILLET  
-----  
Canton de CHEVREUSE  
-----  
Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

L'An Deux Mille Huit,

Le 25 Mars,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Date de convocation  
**17 MARS 2008**

Date d'affichage de  
convocation  
**17 MARS 2008**

Etaient présents : MM. LOLLIOZ –Mme MERCIER – M. REYNAUD – Mme FAFIN  
M. RAPAILLE - Mme LOURME – M. BISCH – Mme DULAC  
M. HOULLON - Mmes KEULEN – CHEVAUCHEE – M. BESCO  
Mme SEMERIA - M. TANCEREL – Mme MERABET – M. GALLEN  
Mme SILLARD – M. JANNIERE – Mme PETTELAT – M. LE BAIL  
Mme MALEM – M. POULTEAU – Mme FEVE – M. RIVAILLIER  
Mme REUMAUX –Mme DEBIEU – M. MALARME

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Absent ayant donné pouvoir : M. LORDON (pouvoir à M. RIVAILLIER)

Présents : **28**

Mme Thérèse MALEM, Secrétaire de séance.

Votants : **29**

M. Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

Le Conseil Municipal,

Date de la séance :

**25 MARS 2008**

Vu le code Général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération n° CR 62-07 du Conseil Régional d'Ile de France en date du 27 Juin 2007, décident de la mise en révision de la charte du Parc Naturel régional de la haute vallée de Chevreuse,

objet : \_\_\_\_\_

Vu la nécessité du Parc naturel régional de la haute Vallée de Chevreuse d'engager très prochainement la seconde phase de concertation de la révision de sa charte afin de solliciter un nouvel agrément dans les délais requis,

**ELECTION DES  
DELEGUES DU  
CONSEIL  
MUNICIPAL  
POUR SIEGER  
DANS LES  
COMMISSIONS  
THEMATIQUES DU  
PARC NATUREL  
REGIONAL**

Considérant l'intérêt pour la commune de poursuivre son engagement dans le Parc naturel Régional,

Le Conseil Municipal, décide, après en avoir délibéré,

Article unique :

Le Conseil Municipal souhaite être représenté dans les sept commissions de travail thématiques suivantes :

- Gestion des espaces et biodiversité
- Urbanisme – Habitat – Paysage
- Maîtrise des énergies – Déplacements
- Développement économique
- Agriculture – Forêt
- Patrimoine – Culture - Tourisme
- Communication – Stratégie participative – Education

Le Conseil Municipal désigne, *à l'unanimité*,

*M. JANNIERE Laurent et Mme MERABET Thérèse, Conseillers Municipaux* pour participer à la commission Gestion des espaces et Biodiversité

*M. BISCH René, Maire-Adjoint, Mme PETTELAT Laure, et M. LORDON Bernard, Conseillers Municipaux* pour participer à la commission Urbanisme – Habitat - Paysage

*M. BESCO Raymond, M. JANNIERE Laurent et Mme REUMAUX Carole Conseillers Municipaux* pour participer à la commission Maîtrise des Energies – Déplacements

*M RAPAILLE Maurice, M. HOUILLON Bertrand, Maires-Adjoints et M. RIVAILLIER Jacques Conseiller Municipal* pour participer à la commission Développement Economique - Tourisme

*Mme SILLARD Evelyne, Mme MALEM Thérèse et Mme REUMAUX Carole, Conseillers Municipaux* pour participer à la commission Agriculture - Forêt

*M. REYNAUD Gilles, Maire-Adjoint, M. POULTEAU Jean-François et Mme DEBIEU Solange Conseillers Municipaux* pour participer à la commission Patrimoine - Culture

*Mme MERCIER Christine, Mme DULAC Frédérique, Maires-Adjoints et M. RIVAILLIER Jacques, Conseiller Municipal* pour participer à la commission Communication – Stratégie participative - Education

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.

Le Maire

Jacques LOLLIOZ



Arrondissement de  
RAMBOUILLET

-----  
Canton de CHEVREUSE

-----  
Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

-----  
Date de convocation  
**17 MARS 2008**

-----  
Date d'affichage de  
convocation  
**17 MARS 2008**

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **28**

Votants : **29**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Huit,

Le 25 Mars,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Etaient présents : MM. LOLLIOZ – Mme MERCIER – M. REYNAUD – Mme FAFIN  
M. RAPAILLE - Mme LOURME – M. BISCH – Mme DULAC  
M. HOULLON - Mmes KEULEN – CHEVAUCHEE – M. BESCO  
Mme SEMERIA - M. TANCEREL – Mme MERABET – M. GALLEN  
Mme SILLARD – M. JANNIERE – Mme PETTELAT – M. LE BAIL  
Mme MALEM – M. POULTEAU – Mme FEVE – M. RIVAILLIER  
Mme REUMAUX – Mme DEBIEU – M. MALARME

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent ayant donné pouvoir : M. LORDON (pouvoir à M. RIVAILLIER)

Mme Thérèse MALEM, Secrétaire de séance.  
M. Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

Le Conseil Municipal,

Vu le code Général des Collectivités territoriales,

Date de la séance :

**25 MARS 2008**

Vu le code de l'Environnement, et notamment ses articles L.333.1 et suivants et R.333-1 et suivants,

objet : \_\_\_\_\_

Vu le décret n° 99-38 du 19 Janvier 1999 portant renouvellement du classement du Parc naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse,

Vu la délibération du 22 Septembre 1997 du Conseil Municipal approuvant la charte et les statuts révisés du Parc naturel Régional de la haute Vallée de Chevreuse,

Vu la nécessité d'installer un nouveau Comité Syndical,

Vu la nécessité d'engager la seconde phase de concertation sur la révision de sa charte afin de solliciter un nouveau classement dans les délais requis,

Vu le courrier en date du 28 Juin 2007 de Monsieur Yves VANDEWALLE, Président du Parc naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse, invitant la commune à entreprendre les premières démarches nécessaires à son engagement dans la procédure de révision,

Vu la délibération n° CR 62-07 du Conseil Régional d'Ile de France en date du 27 Juin 2007, décidant la mise en révision de la charte du Parc naturel Régional de la haute Vallée de Chevreuse,

Considérant l'intérêt pour la commune de poursuivre son engagement dans le Parc naturel Régional,

**ELECTION DES  
DELEGUES DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
POUR SIEGER AU  
COMITE SYNDICAL  
DU PARC NATUREL  
REGIONAL**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par : **24 voix Pour et 5 Abstentions**  
**(MM. Rivailier, Lordon, Malarne, Mmes Reumaux et Debieu)**

Article unique :

DESIGNE :

**M LOLLIOZ Jacques** comme délégué titulaire de la commune au Comité Syndical du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse

**M. BESCO Raymond** comme délégué suppléant de la commune au Comité Syndical du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

Arrondissement de  
RAMBOUILLET

-----  
Canton de CHEVREUSE

-----  
Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

-----  
Date de convocation  
**17 MARS 2008**

-----  
Date d'affichage de  
convocation  
**17 MARS 2008**

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **28**

Votants : **29**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Huit,

Le 25 Mars,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Etaient présents : MM. LOLLIOZ – Mme MERCIER – M. REYNAUD – Mme FAFIN  
M. RAPAILLE - Mme LOURME – M. BISCH – Mme DULAC  
M. HOUILLON - Mmes KEULEN – CHEVAUCHEE – M. BESCO  
Mme SEMERIA - M. TANCEREL – Mme MERABET – M. GALLEN  
Mme SILLARD – M. JANNIERE – Mme PETTELAT – M. LE BAIL  
Mme MALEM – M. POULTEAU – Mme FEVE – M. RIVAILLIER  
Mme REUMAUX – Mme DEBIEU – M. MALARME

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent ayant donné pouvoir : M. LORDON (pouvoir à M. RIVAILLIER)

Mme Thérèse MALEM, Secrétaire de séance.  
M. Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

Date de la séance :

**25 MARS 2008**

objet : \_\_\_\_\_

### **ELECTION DE 4 ELUS MUNICIPAUX APPELES A SIEGER AU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-QUENTIN EN YVELINES**

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et conformément à l'article L.5332-2,

Vu l'arrêté préfectoral du 29 Juin 1984 portant création du Syndicat d'Agglomération Nouvelle de Saint-Quentin en Yvelines et la délibération institutive annexée à cet arrêté, notamment ses articles 3,4 et 5,

Vu l'arrêté préfectoral du 16 Décembre 2003 portant transformation du Syndicat d'Agglomération Nouvelle de Saint-Quentin en Yvelines en Communauté d'Agglomération,

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin en Yvelines est administrée par un conseil communautaire composé des délégués élus par les Conseils Municipaux des communes,

Considérant l'arrêté du 28 Décembre 2000 de Monsieur le Ministre de l'Intérieur portant modification du chiffre de la population et attribution de population fictive aux communes membres des agglomérations nouvelles,

Considérant que la commune de Magny les Hameaux a une population totale de 9 150 habitants,

Considérant que le nombre de délégués à élire pour la commune est de quatre,

Il convient de procéder à l'élection des délégués :

Sont candidats :

Liste Majorité : MM. LOLLIOZ - HOUILLON - BISCH - Mme KEULEN

Liste Opposition : Mme REUMAUX

Vu l'article L. 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal procède au vote à bulletin secret.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	29
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	29

Ont obtenus :

Liste majorité	M. LOLLIOZ	24 voix
	M. HOUILLON	24 voix
	M. BISCH	24 voix
	Mme KEULEN	24 voix

Liste Opposition :	Mme REUMAUX	5 voix
--------------------	-------------	--------

Sont proclamés élus : **M. LOLLIOZ**  
**M. HOUILLON**  
**M. BISCH**  
**Mme KEULEN**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

Arrondissement de  
RAMBOUILLET  
-----  
Canton de CHEVREUSE  
-----  
Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

L'An Deux Mille Huit,

Le 25 Mars,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Date de convocation  
**17 MARS 2008**

Date d'affichage de  
convocation  
**17 MARS 2008**

Etaient présents : MM. LOLLIOZ – Mme MERCIER – M. REYNAUD – Mme FAFIN  
M. RAPAILLE - Mme LOURME – M. BISCH – Mme DULAC  
M. HOUILLON - Mmes KEULEN – CHEVAUCHEE – M. BESCO  
Mme SEMERIA - M. TANCEREL – Mme MERABET – M. GALLEN  
Mme SILLARD – M. JANNIERE – Mme PETTELAT – M. LE BAIL  
Mme MALEM – M. POULTEAU – Mme FEVE – M. RIVAILLIER  
Mme REUMAUX – Mme DEBIEU – M. MALARME

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Absent ayant donné pouvoir : M. LORDON (pouvoir à M. RIVAILLIER)

Présents : **28**

Mme Thérèse MALEM, Secrétaire de séance.

Votants : **29**

M. Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de procéder à l'élection de six Elus Municipaux appelés à siéger au **Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale**.

Date de la séance :

**25 MARS 2008**

Ce nombre a été fixé à 6 par délibération du Conseil Municipal du 25 Mars 2008.

objet : \_\_\_\_\_

Monsieur le Maire rappelle les modalités de vote compte tenu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui indique que les différentes commissions municipales doivent être composées de façon à respecter le principe de représentation proportionnelle,

Sont déclarés candidats :

**ELECTION DES  
DELEGUES DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
APPELES A SIEGER  
AU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION  
DU  
CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE**

Liste majorité : Mmes FAFIN – KEULEN – CHEVAUCHEE – FEVE – MERCIER  
M. TANCEREL

Liste Opposition : M. MALARME

Vu l'article L. 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le décret du 4 Janvier 2000,

Le Conseil Municipal procède au vote à bulletin secret.

Résultats du scrutin : Bulletins trouvés dans l'urne : 29  
Bulletins blancs : 0  
Suffrages exprimés : 29

Ont obtenus : Liste Majorité

Mme FAFIN	24 voix
Mme KEULEN	24 voix
Mme CHEVAUCHEE	24 voix
Mme FEVE	24 voix
M. TANCEREL	24 voix
Mme MERCIER	22 voix

Liste Opposition M. MALARME 5 voix

Sont proclamés élus : **Mmes FAFIN**  
**Mme KEULEN**  
**Mme CHEVAUCHEE**  
**Mme FEVE**  
**M. TANCEREL**  
**M. MALARME**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

Arrondissement de  
RAMBOUILLET

-----  
Canton de CHEVREUSE

-----  
Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

Date de convocation  
**17 MARS 2008**

Date d'affichage de  
convocation  
**17 MARS 2008**

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **28**

Votants : **29**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Huit,

Le 25 Mars,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Etaient présents : MM. LOLLIOZ – Mme MERCIER – M. REYNAUD – Mme FAFIN  
M. RAPAILLE - Mme LOURME – M. BISCH – Mme DULAC  
M. HOUILLON - Mmes KEULEN – CHEVAUCHEE – M. BESCO  
Mme SEMERIA - M. TANCEREL – Mme MERABET – M. GALLEN  
Mme SILLARD – M. JANNIERE – Mme PETTELAT – M. LE BAIL  
Mme MALEM – M. POULTEAU – Mme FEVE – M. RIVAILLIER  
Mme REUMAUX – Mme DEBIEU – M. MALARME

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent ayant donné pouvoir : M. LORDON (pouvoir à M. RIVAILLIER)

Mme Thérèse MALEM, Secrétaire de séance.  
M. Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des Collectivités Territoriales,

Date de la séance :

**25 MARS 2008**

VU le Code de l'Environnement, et notamment ses articles L.333-1 et suivants et R.333-1 et suivants,

objet : \_\_\_\_\_

VU le décret n° 99-38 du 19 janvier 1999 portant renouvellement du classement du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse,

VU la délibération du 22 septembre 1997 du Conseil municipal approuvant la charte et les statuts révisés du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse,

VU la nécessité d'installer le nouveau Comité syndical,

VU la nécessité d'engager la seconde phase de concertation sur la révision de sa charte afin de solliciter un nouveau classement dans les délais requis,

ELECTION DES  
DELEGUES DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DANS DIVERSES  
INSTANCES  
RELATIVES A  
L'URBANISME, AUX  
TRAVAUX ET A  
L'ENVIRONNEMENT

**COMITE SYNDICAL  
DU PARC NATUREL  
REGIONAL**

VU le courrier en date du 28 juin 2007 de Monsieur Yves VANDEWALLE, Président du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse, invitant la commune à entreprendre les premières démarches nécessaires à son engagement dans la procédure de révision,

VU la délibération n° CR 62-07 du Conseil Régional d'Ile-de-France en date du 27 juin 2007, décidant la mise en révision de la charte du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse,

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la commune de poursuivre son engagement dans le Parc naturel régional,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par : **24 voix Pour et 5 Abstentions**  
**(MM. Rivallier, Lordon, Malarme, Mmes Reumaux et Debieu)**

**ARTICLE UNIQUE :**

**DESIGNE :**

- M. **LOLLIOZ Jacques** comme délégué titulaire de la commune au Comité syndical du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse,
- M.**BESCO Raymond** comme délégué suppléant de la commune au Comité syndical du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.

Le Maire

Jacques LOLLIOZ



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

Arrondissement de  
RAMBOUILLET  
-----  
Canton de CHEVREUSE  
-----  
Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

L'An Deux Mille Huit,

Le 25 Mars,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Date de convocation  
**17 MARS 2008**

Date d'affichage de  
convocation  
**17 MARS 2008**

Etaient présents : MM. LOLLIOZ – Mme MERCIER – M. REYNAUD – Mme FAFIN  
M. RAPAILLE - Mme LOURME – M. BISCH – Mme DULAC  
M. HOULLON - Mmes KEULEN – CHEVAUCHEE – M. BESCO  
Mme SEMERIA - M. TANCEREL – Mme MERABET – M. GALLEN  
Mme SILLARD – M. JANNIERE – Mme PETTELAT – M. LE BAIL  
Mme MALEM – M. POULTEAU – Mme FEVE – M. RIVAILLIER  
Mme REUMAUX – Mme DEBIEU – M. MALARME

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Absent ayant donné pouvoir : M. LORDON (pouvoir à M. RIVAILLIER)

Présents : **28**

Mme Thérèse MALEM, Secrétaire de séance.

Votants : **29**

M. Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de procéder à l'élection des délégués du Conseil Municipal chargés de représenter la commune au **SIVOM de la Région de Chevreuse (Piscine, Collège, Voirie)**

Date de la séance :

**25 MARS 2008**

Sont proposés : Membres titulaires

Liste Majorité : M. LOLLIOZ  
Mme MERCIER

objet : \_\_\_\_\_

Vu l'article L. 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal procède au vote à main levée.

**DESIGNATION  
DES DELEGUES DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
POUR SIEGER AU  
SIVOM DE LA  
REGION DE  
CHEVREUSE  
(PISCINE, COLLEGE,  
VOIRIE)**

Sont proclamés élus par :

**24 voix Pour et 5 Abstentions (MM. Rivaillier, Lordon, Malarme, Mmes Reumaux et Debieu)**

Membres titulaires

**M. LOLLIOZ  
Mme MERCIER**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

Arrondissement de  
RAMBOUILLET  
-----  
Canton de CHEVREUSE  
-----  
Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

L'An Deux Mille Huit,

Le 25 Mars,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Date de convocation  
**17 MARS 2008**

Date d'affichage de  
convocation  
**17 MARS 2008**

Etaient présents : MM. LOLLIOZ –Mme MERCIER – M. REYNAUD – Mme FAFIN  
M. RAPAILLE - Mme LOURME – M. BISCH – Mme DULAC  
M. HOUILLON - Mmes KEULEN – CHEVAUCHEE – M. BESCO  
Mme SEMERIA - M. TANCEREL – Mme MERABET – M. GALLEN  
Mme SILLARD – M. JANNIERE – Mme PETTELAT – M. LE BAIL  
Mme MALEM – M. POULTEAU – Mme FEVE – M. RIVAILLIER -  
Mme REUMAUX –Mme DEBIEU – M. MALARME

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent ayant donné pouvoir : M. LORDON (pouvoir à M. RIVAILLIER)

Mme Thérèse MALEM, Secrétaire de séance.  
M. Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **28**

Votants : **29**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de procéder au renouvellement des membres du Conseil Communal d'Action Sociale.

Date de la séance :  
**25 MARS 2008**

Les décrets ministériels n° 95.562 et 95.563 parus au Journal Officiel du 7 Mai 1995 fixent les missions et conditions de fonctionnement des CCAS.

Le Conseil d'Administration comprend le Maire, Président, et au maximum sept membres élus et sept membres nommés, hors les membres du Conseil Municipal.

objet : \_\_\_\_\_

Les membres élus en son sein par le Conseil Municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

**FIXATION DU  
NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
MUNICIPAUX POUR  
SIEGER AU CCAS**

Monsieur le Maire propose donc, dans un premier temps, de fixer le nombre de membres élus au sein du Conseil Municipal appelés à siéger au Centre Communal d'Action Sociale.

Il propose donc d'arrêter le nombre de Conseillers Municipaux à 6.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, *à l'unanimité*,

**FIXE** à 6 le nombre d'Elus Municipaux appelés à siéger au Conseil Communal d'Action Sociale.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

Arrondissement de  
RAMBOUILLET

-----  
Canton de CHEVREUSE

-----  
Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

-----  
Date de convocation

-----  
Date d'affichage de  
convocation

-----  
Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents :

Votants :

## PROPOSITION

-----  
Date de la séance :

**26 MARS 2008**

objet : \_\_\_\_\_

**ELECTION DES  
DELEGUES DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DABS DIVERSES  
INSTANCES  
COMMISSIONS  
COMMUNALES**

**CONSEIL  
D'ADMINISTRATION  
DE L'HOPITAL DE  
CHEVREUSE**

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que l'ordonnance n° 96-346 du 24 Avril 1996 offre la possibilité à la commune de Magny les Hameaux de bénéficier d'un siège au Conseil d'Administration de l'hôpital local de Chevreuse.

Est proposé :

Vu l'article L. 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal procède au vote à bulletin secret.

Résultats du scrutin : Bulletins trouvés dans l'urne :  
Bulletins blancs :  
Suffrages exprimés :

Est proclamé élu :

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

Arrondissement de  
RAMBOUILLET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

-----  
Canton de CHEVREUSE  
-----

L'An Deux Mille Huit,

-----  
Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

Le 25 Mars,

-----  
Date de convocation  
**17 MARS 2008**

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

-----  
Date d'affichage de  
convocation  
**17 MARS 2008**

Etaient présents : MM. LOLLIOZ –Mme MERCIER – M. REYNAUD – Mme FAFIN  
M. RAPAILLE - Mme LOURME – M. BISCH – Mme DULAC  
M. HOUILLON - Mmes KEULEN – CHEVAUCHEE – M. BESCO  
Mme SEMERIA - M. TANCEREL – Mme MERABET – M. GALLEN  
Mme SILLARD – M. JANNIERE – Mme PETTELAT – M. LE BAIL  
Mme MALEM – M. POULTEAU – Mme FEVE – M. RIVAILLIER  
Mme REUMAUX –Mme DEBIEU – M. MALARME

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers

Absent ayant donné pouvoir : M. LORDON (pouvoir à M. RIVAILLIER)

En exercice : **29**

Présents : **28**

Mme Thérèse MALEM, Secrétaire de séance.  
M. Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

Votants : **29**

Date de la séance :

Le Conseil Municipal,

**25 MARS 2008**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 Février 2002 relative à la démocratie de proximité,

objet : \_\_\_\_\_

Attendu que la loi permet le versement d'une indemnité de fonction aux Adjointes municipaux délégués et aux Conseillers Municipaux à condition de rester dans l'enveloppe indemnitaire maximum du Maire et des Adjointes au Maire,

Attendu que les indemnités sont un pourcentage de l'indice brut 1015,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par : **24 voix Pour et 5 Abstentions (MM. Rivaillier, Lordon, Malarme, Mmes Reumaux et Debieu)**

**INDEMNITE  
DE FONCTION  
DES ELUS LOCAUX**

**Article 1. FIXE** le taux de l'indemnité à verser mensuellement au Maire à 55 % de l'indice brut 1015

**Article 2. FIXE** le taux des indemnités à verser mensuellement aux 8 Adjointes au Maire et au Conseiller Délégué à 16.53 % de l'indice brut 1015.

**Article 3. FIXE** le taux des indemnités à verser mensuellement aux 19 Conseillers Municipaux à 1.47 % de l'indice brut 1015.

**Article 4. PRECISE** que le versement des indemnités est applicable à compter du 16 Mars 2008.

**Article 5.** Ces indemnités évolueront en fonction de la réglementation et subiront les augmentations de l'indice brut de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

.../...

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

Arrondissement de  
RAMBOUILLET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

-----  
Canton de CHEVREUSE

L'An Deux Mille Huit,

-----  
Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

Le 25 Mars,

-----  
Date de convocation  
**17 MARS 2008**

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

-----  
Date d'affichage de  
convocation  
**17 MARS 2008**

Etaient présents : MM. LOLLIOZ – Mme MERCIER – M. REYNAUD – Mme FAFIN  
M. RAPAILLE - Mme LOURME – M. BISCH – Mme DULAC  
M. HOUILLOIN - Mmes KEULEN – CHEVAUCHEE – M. BESCO  
Mme SEMERIA - M. TANCEREL – Mme MERABET – M. GALLEN  
Mme SILLARD – M. JANNIERE – Mme PETTELAT – M. LE BAIL  
Mme MALEM – M. POULTEAU – Mme FEVE – M. RIVAILLIER  
Mme REUMAUX – Mme DEBIEU – M. MALARME

-----  
Nombre de conseillers

Formant la majorité des membres en exercice.

En exercice : **29**

Absent ayant donné pouvoir : M. LORDON (pouvoir à M. RIVAILLIER)

Présents : **28**

Mme Thérèse MALEM, Secrétaire de séance.

Votants : **29**

M. Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

-----  
Date de la séance :

**25 MARS 2008**

Vu l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Locales,

Considérant que le Conseil Municipal peut décider de la création de commissions municipales ayant pour but de préparer certains dossiers et de faire participer les conseillers au processus d'élaboration des décisions avant que ces dernières ne reviennent devant le Conseil Municipal,

objet : \_\_\_\_\_

Considérant que le nombre de commissions pour la municipalité de Magny les Hameaux peut être de dix maximum,

Considérant que chaque commission est composée d'un Président, d'un Vice-Président et de 4 membres minimum dont un de l'Opposition,

**CREATION ET  
COMPOSITION DES  
COMMISSIONS  
MUNICIPALES**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, *à l'unanimité*,

**PROCEDE** à la création de dix commissions municipales permanentes, à savoir :

1. Urbanisme
2. Scolaire - Accompagnement Scolaire - Politique de la Ville et Santé
3. Culture
4. Social, Seniors, Petite enfance – Logement
5. Finances et Développement économique
6. Jeunesse et Sport
7. Travaux et Gestion Urbaine
8. Communication et Démocratie locale
9. Vie Associative
10. Développement Durable et déplacements

**DECLARE** installer les dix commissions municipales permanentes

**ELIT** en son sein les membres de ces commissions, le Maire étant le Président de droit.

**APPROUVE**, à l'unanimité, la composition de ces commissions comme suit :

***Commission n° 1 - Urbanisme***

Président de Droit : M. Jacques LOLLIOZ, Maire

Vice-Président : **M. Jacques LOLLIOZ**, Maire

Sont Elus :

- Groupe « Ensemble pour Magny les Hameaux » :  
**MM. BISCH, JANNIERE, BESCO, Mmes PETTELAT, MALEM**
- Groupe « L'Avenir de Magny » : **M. LORDON**

***Commission n° 2 – Scolaire – Accompagnement Scolaire  
Politique de la Ville et Santé***

Président de Droit : M. Jacques LOLLIOZ, Maire

Vice-Président : **Mme Christiane MERCIER**, Maire-Adjoint

Sont Elus :

- Groupe « Ensemble pour Magny les Hameaux » :  
**Mmes SEMERIA - DULAC – LOURME – MALEM - CHEVAUCHEE**
- Groupe « L'Avenir de Magny » : **Mme REUMAUX**

***Commission n° 3 – Culture***

Président de Droit : M. Jacques LOLLIOZ, Maire

Vice-Président : **M. Gilles REYNAUD**, Maire-Adjoint

Sont Elus :

- Groupe « Ensemble pour Magny les Hameaux » :  
**Mmes DULAC – MERABET – SILLARD – MM. POULTEAU -  
HOUILLON**
- Groupe « L'Avenir de Magny » : **Mme DEBIEU**

***Commission n° 4 – Social – Seniors – Petite Enfance - Logement***

Président de Droit : M. Jacques LOLLIOZ, Maire

Vice-Président : **Mme Véronique FAFIN**, Maire-Adjoint

Sont Elus :

- Groupe « Ensemble pour Magny les Hameaux » :  
**Mmes KEULEN – CHEVAUCHEE – SEMERIA – MALEM  
M. TANCEREL**
- Groupe « L'Avenir de Magny » : **Mme REUMAUX**

### ***Commission n° 5 – Finances et Affaires Economiques***

Président de Droit : M. Jacques LOLLIOZ, Maire

Vice-Président : **M. Maurice RAPAILLE**, Maire-Adjoint

Sont Elus :

- Groupe « Ensemble pour Magny les Hameaux » :  
**Mme MERCIER – MM. TANCEREL – JANNIERE – BISCH - BESCO**
- Groupe « L’Avenir de Magny » : **Mme REUMAUX**

### ***Commission n° 6 – Jeunesse et Sport***

Président de Droit : M. Jacques LOLLIOZ, Maire

Vice-Président : **Mme Valérie LOURME**, Maire-Adjoint

Sont Elus :

- Groupe « Ensemble pour Magny les Hameaux » :  
**Mmes DULAC – FEVE – MM. LE BAIL – POULTEAU – RAPAILLE  
HOUILLON**
- Groupe « L’Avenir de Magny » : **M. MALARME**

### ***Commission n° 7 – Travaux et Gestion Urbaine***

Président de Droit : M. Jacques LOLLIOZ, Maire

Vice-Président : **M. René BISCH**, Maire-Adjoint

Sont Elus :

- Groupe « Ensemble pour Magny les Hameaux » :  
**Mmes DULAC – SILLARD – MM. OMESSA – RAPAILLE - BESCO**
- Groupe « L’Avenir de Magny » : **M. MALARME**

### ***Commission n° 8 – Communication – Démocratie Locale***

Président de Droit : M. Jacques LOLLIOZ, Maire

Vice-Président : **Mme Frédérique DULAC**, Maire-Adjoint

Sont Elus :

- Groupe « Ensemble pour Magny les Hameaux » :  
**Mmes MERCIER – MALEM – KEULEN – MM. TANCEREL –  
HOUILLON**
- Groupe « L’Avenir de Magny » : **M. RIVAILLIER**



***Commission n° 9 – Vie Associative***

Président de Droit : M. Jacques LOLLIOZ, Maire

Vice-Président : **M. Bertrand HOUILLON**, Maire-Adjoint

Sont Elus :

- Groupe « Ensemble pour Magny les Hameaux » :  
**Mmes LOURME – SILLARD – MM. REYNAUD – LE BAIL - POULTEAU**

Groupe « L'Avenir de Magny » : **Mme DEBIEU**

***Commission n° 10 – Développement Durable et Déplacements***

Président de Droit : M. Jacques LOLLIOZ, Maire

Vice-Président : **M. Raymond BESCO**, Conseiller Municipal Délégué

Sont Elus :

- Groupe « Ensemble pour Magny les Hameaux » :  
**Mmes PETTELAT – MERABET – DULAC – MM. BISCH - JANNIERE**

Groupe « L'Avenir de Magny » : **M. RIVAILLIER**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

Arrondissement de  
RAMBOUILLET  
-----  
Canton de CHEVREUSE  
-----  
Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

L'An Deux Mille Huit,

Le 25 Mars,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Date de convocation  
**17 MARS 2008**

Date d'affichage de  
convocation  
**17 MARS 2008**

Etaient présents : MM. LOLLIOZ –Mme MERCIER – M. REYNAUD – Mme FAFIN  
M. RAPAILLE - Mme LOURME – M. BISCH – Mme DULAC  
M. HOULLON - Mmes KEULEN – CHEVAUCHEE – M. BESCO  
Mme SEMERIA - M. TANCEREL – Mme MERABET – M. GALLEN  
Mme SILLARD – M. JANNIERE – Mme PETTELAT – M. LE BAIL  
Mme MALEM – M. POULTEAU – Mme FEVE – M. RIVAILLIER  
Mme REUMAUX –Mme DEBIEU – M. MALARME

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent ayant donné pouvoir : M. LORDON (pouvoir à M. RIVAILLIER)

Mme Thérèse MALEM, Secrétaire de séance.  
M. Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **28**

Votants : **29**

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de procéder à la désignation des délégués du Conseil Municipal devant siéger au sein du **Conseil d'Administration de l'Association PASSERELLES**

Date de la séance :

**25 MARS 2008**

Sont proposés :

Liste Majorité : Mme SEMERIA  
M. LE BAIL

objet : \_\_\_\_\_

Vu l'article L. 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par : **24 voix Pour et 5 Abstentions (MM. Rivaillier, Lordon, Malarme, Mmes Reumaux et Debieu)**

**DESIGNATION  
DES DELEGUES DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DEVANT SIEGER AU  
SEIN DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION  
DE L'ASSOCIATION  
PASSERELLES**

Désigne :

**Mme SEMERIA  
M. LE BAIL**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

Arrondissement de  
RAMBOUILLET  
-----  
Canton de CHEVREUSE  
-----  
Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

L'An Deux Mille Huit,

Le 25 Mars,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Date de convocation  
**17 MARS 2008**

Date d'affichage de  
convocation  
**17 MARS 2008**

Etaient présents : MM. LOLLIOZ –Mme MERCIER – M. REYNAUD – Mme FAFIN  
M. RAPAILLE - Mme LOURME – M. BISCH – Mme DULAC  
M. HOUILLON - Mmes KEULEN – CHEVAUCHEE – M. BESCO  
Mme SEMERIA - M. TANCEREL – Mme MERABET – M. GALLEN  
Mme SILLARD – M. JANNIERE – Mme PETTELAT – M. LE BAIL  
Mme MALEM – M. POULTEAU – Mme FEVE – M. RIVAILLIER  
Mme REUMAUX –Mme DEBIEU – M. MALARME

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent ayant donné pouvoir : M. LORDON (pouvoir à M. RIVAILLIER)

Mme Thérèse MALEM, Secrétaire de séance.  
M. Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **28**

Votants : **29**

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de procéder à la désignation du délégué du Conseil Municipal à la **Prévention Routière**.

Date de la séance :

**25 MARS 2008**

Est proposé :

Liste Majorité : M. BESCO

objet : \_\_\_\_\_

Vu l'article L. 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, *à l'unanimité*,

**DESIGNATION DU  
DELEGUE DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
A LA PREVENTION  
ROUTIERE**

Désigne : **M. BESCO**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

Arrondissement de  
RAMBOUILLET

-----  
Canton de CHEVREUSE

-----  
Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

-----  
Date de convocation

-----  
Date d'affichage de  
convocation

-----  
Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents :

Votants :

## PROPOSITION

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de procéder à l'élection d'un délégué du Conseil Municipal chargé de représenter la commune **à la Prévention Routière.**

Date de la séance :

**26 MARS 2008**

Est proposé :

objet : \_\_\_\_\_

Vu l'article L. 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal procède au vote à bulletin secret.

**ELECTION DES  
DELEGUES DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DABS DIVERSES  
INSTANCES  
COMMISSIONS  
COMMUNALES**

Résultats du scrutin : Bulletins trouvés dans l'urne :  
Bulletins blancs :  
Suffrages exprimés :

**PREVENTION  
ROUTIERE**

Est proclamé élu :

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

Arrondissement de  
RAMBOUILLET  
-----  
Canton de CHEVREUSE  
-----  
Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

L'An Deux Mille Huit,

Le 25 Mars,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Date de convocation  
**17 MARS 2008**

Date d'affichage de  
convocation  
**17 MARS 2008**

Etaient présents : MM. LOLLIOZ – Mme MERCIER – M. REYNAUD – Mme FAFIN  
M. RAPAILLE - Mme LOURME – M. BISCH – Mme DULAC  
M. HOULLON - Mmes KEULEN – CHEVAUCHEE – M. BESCO  
Mme SEMERIA - M. TANCEREL – Mme MERABET – M. GALLEN  
Mme SILLARD – M. JANNIERE – Mme PETTELAT – M. LE BAIL  
Mme MALEM – M. POULTEAU – Mme FEVE – M. RIVAILLIER  
Mme REUMAUX – Mme DEBIEU – M. MALARME

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **28**

Votants : **29**

Absent ayant donné pouvoir : M. LORDON (pouvoir à M. RIVAILLIER)

Mme Thérèse MALEM, Secrétaire de séance.

M. Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de procéder à l'élection des délégués du Conseil Municipal chargés de représenter la commune **au SIVOM de la Région de Chevreuse (Piscine, collège, Voirie).**

Date de la séance :

**25 MARS 2008**

objet : \_\_\_\_\_

Sont proposés :            Membres titulaires                            Membres suppléants

Liste Majorité :	M. LOLLIOZ	M. LE BAIL
	C. MERCIER	M. RAPAILLE

Vu l'article L. 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal procède au vote à main levée.

Sont proclamés élus par :

***24 voix Pour et 5 Abstentions (MM. Rivailier, Lordon, Malarme, Mmes Reumaux et Debieu)***

	<u>Membres titulaires</u>	<u>Membres suppléants</u>
--	---------------------------	---------------------------

	<b>M. LOLLIOZ</b>	<b>M. LE BAIL</b>
	<b>C. MERCIER</b>	<b>M. RAPAILLE</b>

**ELECTION DES  
DELEGUES DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
POUR SIEGER AU  
SIVOM DE LA  
REGION DE  
CHEVREUSE  
(PISCINE, COLLEGE,  
VOIRIE)**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement de  
RAMBOUILLET  
-----  
Canton de CHEVREUSE  
-----  
Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

L'An Deux Mille Huit,

Le 25 Mars,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Date de convocation  
**17 MARS 2008**

Etaient présents : MM. LOLLIOZ –Mme MERCIER – M. REYNAUD – Mme FAFIN  
M. RAPAILLE - Mme LOURME – M. BISCH – Mme DULAC  
M. HOULLON - Mmes KEULEN – CHEVAUCHEE – M. BESCO  
Mme SEMERIA - M. TANCEREL – Mme MERABET – M. GALLEN  
Mme SILLARD – M. JANNIERE – Mme PETTELAT – M. LE BAIL  
Mme MALEM – M. POULTEAU – Mme FEVE – M. RIVAILLIER  
Mme REUMAUX –Mme DEBIEU – M. MALARME

Date d'affichage de  
convocation  
**17 MARS 2008**

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Absent ayant donné pouvoir : M. LORDON (pouvoir à M. RIVAILLIER)

Présents : **28**

Mme Thérèse MALEM, Secrétaire de séance.

Votants : **29**

M. Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de procéder à la désignation du délégué du Conseil Municipal à la **Prévention Routière**.

Date de la séance :

**25 MARS 2008**

Est proposé :

Liste Majorité : M. BESCO

objet : \_\_\_\_\_

Vu l'article L. 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par : **24 voix Pour et 5 Abstentions (MM. Rivaillier, Lordon, Malarme, Mmes Reumaux et Debieu)**

**DESIGNATION DU  
DELEGUE DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
A LA PREVENTION  
ROUTIERE**

Désigne : **M. BESCO**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

Arrondissement de  
RAMBOUILLET  
-----  
Canton de CHEVREUSE  
-----  
Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

L'An Deux Mille Huit,

Le 25 Mars,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Date de convocation  
**17 MARS 2008**

Date d'affichage de  
convocation  
**17 MARS 2008**

Etaient présents : MM. LOLLIOZ – Mme MERCIER – M. REYNAUD – Mme FAFIN  
M. RAPAILLE - Mme LOURME – M. BISCH – Mme DULAC  
M. HOULLON - Mmes KEULEN – CHEVAUCHEE – M. BESCO  
Mme SEMERIA - M. TANCEREL – Mme MERABET – M. GALLEN  
Mme SILLARD – M. JANNIERE – Mme PETTELAT – M. LE BAIL  
Mme MALEM – M. POULTEAU – Mme FEVE – M. RIVAILLIER  
Mme REUMAUX – Mme DEBIEU – M. MALARME

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **28**

Votants : **29**

Absent ayant donné pouvoir : M. LORDON (pouvoir à M. RIVAILLIER)

Mme Thérèse MALEM, Secrétaire de séance.  
M. Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de procéder à la désignation des délégués du Conseil Municipal pour siéger au sein de la **Commission de Révision des Listes Electorales.**

Sont proposés :

Date de la séance :

**25 MARS 2008**

Liste Majorité : Mme FAFIN  
Mme KEULEN  
Mme DULAC  
Mme MERCIER  
M. POULTEAU  
M. BESCO

objet : \_\_\_\_\_

Vu l'article L. 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**DESIGNATION  
DES DELEGUES DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
POUR SIEGER AU  
SEIN DE LA  
COMMISSION  
REVISION  
DES LISTES  
ELECTORALES**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par : **24 voix Pour et 5 Abstentions**  
**(MM. Rivaillier, Lordon, Malarme, Mmes Reumaux et Debieu)**

Désigne : **Mme FAFIN  
Mme KEULEN  
Mme DULAC  
Mme MERCIER  
M. POULTEAU  
M. BESCO**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.

Le Maire

Jacques LOLLIOZ